

GUIDE DES PARENTS 2016-2017



A) LA MISSION DE L'ÉCOLE

L'école publique Foyer-Jeunesse est un centre éducatif qui privilégie la langue française et qui développe la fierté et l'appartenance à la culture franco-ontarienne. C'est un environnement sain, propice à la promotion et à l'expression des valeurs humaines : le respect, la fraternité, l'autodiscipline et la responsabilité. C'est une école où les stratégies d'enseignement visent l'excellence dans les langues, les mathématiques, les sciences, la technologie et la forme physique.

Conçue et rédigée par les parents et les enseignants et enseignantes de l'École publique Foyer-Jeunesse.

B) HORAIRE ÉQUILIBRÉ

Attente à l'extérieur :	8 h 25 – 8 h 35
Entrée libre :	8 h 35 – 8 h 40
Bloc d'enseignement #1 :	8 h 40 – 10 h 20
Pause santé 1 (collation et récréation) :	10 h 20 – 11 h
Bloc d'enseignement #2 :	11 h – 12 h 40
Pause santé 2 (dîner et récréation) :	12 h 40 – 13 h 20
Accueil :	13 h 20 – 13 h 25
Bloc d'enseignement #3 :	13 h 25 – 15 h 05
Sortie :	15 h 05

À noter : il n'y a pas de surveillance à l'extérieur avant 8 h 25. Il est donc important d'utiliser le service de Place des jeunes si vous devez laisser votre enfant à l'école avant cette heure.

C) L'ASSIDUITÉ

Il est important pour bien réussir à l'école d'y être tous les jours. Il est tout aussi important d'arriver à l'heure. L'enseignement commence à 8 h 40.

Si toutefois votre enfant doit s'absenter, nous vous prions de nous en faire part par téléphone au 705-969-3246 ou par courriel à epfj@cspgno.ca. Nous devons garder des registres complets des absences, y inclut les dates et la raison de l'absence. Si l'enfant

doit quitter l'école avant la sortie régulière pour une raison quelconque, le parent est prié d'avertir l'école par une note écrite ou par appel téléphonique.

Tout élève en retard doit passer par le bureau pour obtenir un billet de retard.

D) SÉCURITÉ

La sécurité de votre enfant est notre priorité. Tous les visiteurs doivent se présenter au secrétariat dès leur arrivée à l'école. Lorsque vous venez chercher votre enfant, nous vous demandons d'attendre à la clôture de la cour d'école jusqu'à ce que votre enfant puisse aller vous rejoindre. Votre coopération est grandement appréciée puisque nous travaillons tous ensemble pour assurer la sécurité de votre enfant. Si vous devez circuler dans l'école, nous vous demandons de signer le cahier des visiteurs ainsi que de prendre une passe et d'en aviser le secrétariat.

E) COMMUNICATION

Tous les communiqués provenant du bureau de l'école vous seront remis par l'entremise de votre enfant. Certaines communications se feront aussi par courriel. N'oubliez pas de nous donner votre adresse courriel. Il y a quelques moments pendant la journée où vous serez accueillis par une répondeuse. Veuillez s.v.p. laisser un message et nous vous rappellerons.

Nous vous encourageons à venir discuter avec nous du progrès de votre enfant en tout temps. Prière de prendre un rendez-vous en composant le 705-969-3246.

F) LES MALADIES CONTAGIEUSES

Les enfants qui sont atteints de maladies contagieuses devraient rester à la maison. Prière d'avertir l'école immédiatement si votre enfant a une maladie contagieuse telle que la rougeole, la varicelle, etc.

Les poux (la pédiculose) et la gale ne constituent pas de maladies contagieuses, mais méritent tout de même une attention particulière. Avertissez l'école immédiatement si vous en découvrez ou en soupçonnez chez votre enfant.

G) MÉDICAMENTS À L'ÉCOLE

L'école peut accepter d'administrer un remède par voie buccale; il s'agira d'en faire la demande au préalable auprès de la direction de l'école. Les médicaments pris de façon quotidienne requièrent le consentement écrit d'un parent et un formulaire rempli par le médecin ayant prescrit le médicament. Tous les remèdes, sauf les pompes d'asthmes et les épipens, sont rangés pour la sécurité de tous. Nous gardons un journal quotidien des médicaments administrés.

H) ÉCOLE SENSIBLE AUX NOIX ET AUX FRUITS DE MER

L'école publique Foyer-Jeunesse a adopté la politique d'école sensible aux noix en septembre 1997 afin de prévenir toute situation dangereuse ou fatale pour les enfants ayant une allergie aux noix et aux arachides; cette politique s'applique aux collations et aux dîners de toute personne fréquentant l'école.

En janvier 2006, la loi Sabrina est entrée en vigueur obligeant les Conseil à instituer dans les écoles des politiques et procédures relatives à l'anaphylaxie. Il y a des élèves et des adultes dans l'école qui ont des allergies graves aux noix et aux fruits de mer. Pour cette raison, ces aliments sont interdits à l'école.

I) LES PAUSES SANTÉ : LE DÎNER

L'horaire équilibré permet aux élèves de bien manger deux fois par jour. L'élève peut manger sa collation ou son dîner à l'heure qu'il a faim. Les enfants de l'école dînent dans une salle de classe. Veuillez s.v.p. inclure les ustensiles appropriés dans la boîte à dîner de votre enfant. Les thermos sont fortement recommandés. Afin d'éviter des accidents et des blessures, les contenants en verre ne sont pas permis à l'école.

Nous vous encourageons fortement à inclure dans le dîner de votre enfant des collations nutritives. Nous comptons sur vous pour assurer un goûter santé. Nous déconseillons d'envoyer des friandises.

J) LES RÉCRÉATIONS

Tous les enfants sortent pour les récréations sans exception.

Si vous trouvez que votre enfant n'est pas assez bien pour sortir aux récréations, il serait préférable de garder l'enfant à la maison cette journée-là.

En cas d'intempéries, tous les enfants resteront à l'intérieur avec une surveillance organisée. Si vous avez un cas particulier, communiquez avec la direction de l'école.

K) PROGRAMMATION SCOLAIRE

La semaine compte 1500 minutes d'apprentissage. Nous continuons à mettre l'accent sur l'apprentissage de la littératie et de la numératie.

Nous comptons sur votre appui, surtout en lecture pour passer de 10 à 15 minutes tous les jours à lire avec vos enfants ou à encourager une période de lecture. Nous suggérons aussi le visionnement quotidien d'au moins une émission de télévision ou un film en français.

Les élèves reçoivent 100 minutes d'enseignement en littératie (lecture, écriture et communication orale) ainsi que 70 minutes d'enseignement en numératie par jour, y incluant l'emploi des ordinateurs, du matériel de manipulation et d'exercices en calcul mental. Les élèves doivent en plus maîtriser leurs faits en addition, en soustraction et en multiplication.

Les élèves participent à une classe d'éducation physique presque tous les jours. L'enseignant/enseignante titulaire est responsable de l'activité physique quotidienne (20 min/jour) lorsque les élèves n'ont pas une classe d'éducation physique. Les élèves ont aussi au moins une classe d'arts et une classe d'informatique chaque semaine.

L) LES DEVOIRS

Les devoirs sont un bon moyen de développer le sens de la responsabilité chez votre enfant. C'est aussi une habitude à acquérir qui sera précieuse tout au long de l'éducation de votre enfant. Ce n'est pas la quantité qui compte, c'est la constance. C'est aussi un lien de communication entre l'école et le foyer. Un mot de garde : Si votre

enfant semble avoir trop de devoirs, n'hésitez pas à communiquer avec l'enseignant ou l'enseignante titulaire. Les devoirs devraient surtout être les travaux inachevés en salle de classe, la pratique de faits de mathématiques, la lecture ou la préparation pour un test. Nous encourageons une lecture quotidienne.

Guide pour les devoirs :

Niveaux primaires environ de 15 à 25 minutes par soir

Niveaux moyens environ de 30 à 45 minutes par soir

Si vous avez besoin d'appui pour les devoirs, utilisez le service suivant :

SOS devoirs : 1-866-627-0609 ou www.sosdevoirs.org

M) SERVICES DE GARDERIE

L'école publique Foyer-Jeunesse en partenariat avec le Carrefour francophone offre le service de garderie sur place : Foyer des tout petits. Pour de plus amples renseignements ou pour s'inscrire, communiquez avec Chantal Caron-Duclos au 705-969-6493.

Le Conseil scolaire offre le service de garde avant et/ou après les heures de classe, Place des jeunes. Communiquez avec l'école au 705-969-3246 pour plus de détails.

N) LES AUTOBUS

Veuillez s.v.p. revoir les lignes de conduite avec votre enfant.

Lignes de conduite des autobus :

1. Les élèves doivent être à leur arrêt 5 minutes avant l'heure prescrite.
2. Les élèves doivent rester assis en tout temps.
3. Les élèves doivent être calmes. Leur conduite ne doit pas déranger le conducteur ou la conductrice. La sécurité de tous les enfants en dépend.
4. Seul le conducteur ou la conductrice permet d'ouvrir les fenêtres.
5. On ne peut rien lancer dans l'autobus ou par les fenêtres.
6. Les élèves n'ont pas la permission de manger dans l'autobus.
7. Les élèves doivent être poli(e)s et utiliser un langage convenable.

Politique du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario :

Voyager en autobus est un privilège qui est accordé par le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario. Si l'on n'observe pas les présents règlements de sécurité, l'enfant risque de perdre ce privilège. Les parents recevront deux avis de suspension avant que le privilège soit perdu.

Prière de communiquer avec le Consortium des Services aux élèves de Sudbury pour toute question qui a trait au transport de votre enfant au 705-521-1234.

O) CODE VESTIMENTAIRE

L'équipe-école ainsi que les parents du conseil d'école se sont penchés sur le code vestimentaire de l'École publique Foyer-Jeunesse.

Il est important que les élèves se présentent à l'école dans une tenue vestimentaire appropriée, sans extravagance. La tenue doit être propre et inviter le respect de soi et des autres.

1. Les chandails dont l'imprimé est une incitation à la violence, une publicité de mauvais goût ou un dessin jugé inacceptable seront refusés à l'école (drogue ou alcool, bataille, message à double sens, etc.)
2. Les chandails doivent recouvrir la ceinture du pantalon, de la jupe ou des shorts (pas de chandail laissant voir le ventre).
3. Les camisoles sont acceptées si les bretelles sont au moins la largeur de trois doigts. Les camisoles ne doivent pas être échancrées sous les bras ni avoir un large décolleté. Les bretelles de soutien-gorge ne devraient pas être visibles.
4. La longueur des jupes, des robes ou des shorts doit être à la mi-cuisse.
5. Si les enfants viennent à l'école en sandales, ils devront continuer à les enlever en entrant à l'école (changement routinier de chaussures); il est alors recommandé d'apporter une paire de bas. Les sandales doivent s'attacher pour éviter des accidents et des blessures (pas de « flip flop »).
6. Les vêtements troués et transparents ne seront pas tolérés.
7. Les casquettes, les capuchons et les bandeaux ne seront pas permis à l'intérieur, après 8 h 40.

« En tout temps, le bon sens guidera ma tenue vestimentaire. »